

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-DN1

présenté par
M. Fromion

ARTICLE 24**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Préparation et emploi des forces	0	0
Surcoûts liés à l'opération Sentinelle (<i>ligne nouvelle</i>)	50 000 000	0
<i>Dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>	50 000 000	0
Équipement des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	50 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	50 000 000
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de garantir un financement plus réaliste, plus sincère et plus clair des surcoûts liés à l'opération Sentinelle.

En effet, alors que cette opération a engendré plus de 200 millions d'euros de surcoûts en 2015 et qu'elle est appelée à durer, le PLF 2016 ne prévoit d'augmenter la provision pour les opérations intérieures que de 15 M€ (elle passe de 11 à 26 M€).

Certes, le ministère de la Défense négocie avec celui des Finances une prise en charge de ces surcoûts sur la réserve interministérielle de précaution, mais rien n'est assuré à ce jour.

D'ailleurs, le ministère des Finances pourrait s'y montrer d'autant plus réticent que la LPM – même actualisée pour tenir compte de l'opération Sentinelle – ne prévoit pas le principe d'une telle prise en charge. Et pourtant, à l'initiative du président Raffarin, le Sénat avait introduit dans le texte une clause en ce sens ; elle a hélas été vidée de son contenu en CMP.

C'est pourquoi il est proposé d'inscrire en loi de finances une provision spécifique.

Pour cela, cet amendement tend à supprimer les autorisations d'engagement et les crédits de paiement à hauteur de :

– 33 000 000 euros sur l'action 08 « Politique culturelle et éducative » du programme 212 « Soutien de la politique de défense » ;

– 17 000 000 euros sur la sous-action 59.02 « Surcoûts liés aux opérations intérieures » de l'action 59 « Surcoûts liés aux opérations » du programme 212 « Soutien de la politique de défense » ;

Et à augmenter les autorisations d'engagement et les crédits de paiement à hauteur de :

– 50 000 000 euros sur le nouveau programme « Surcoûts liés à l'opération Sentinelle », dont 50 000 000 euros de titre 2, correspondant à la somme de 17 M€ initialement prévus pour cette opération mais présentés indistinctement, auxquels s'ajoutent 33 M€.